



PROJET DE COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 23 JUIN 2026**

Étaient présents : Pierre Vallat, Chloé Sabatier Fabien Baguerey Patrick Lhermitte, Maggy Grosdidier, Alex Vallat, Martine Bouniol-Ehret et Céline Clerget. Jonathan Bourquard, Marie-Noëlle Segui,

Excusés : Alix Biojout, Aurélie Darmigny et Carlo Scalamandre.

Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu de la réunion exceptionnelle du 5 juin 2026.
2. Informations du maire. (rencontre avec le garde forestier, assainissement planning 2026, autres travaux en 2026, etc...)
3. Décision à prendre concernant le financement du bâtiment périscolaire intercommunal dont les communes ont besoin.
4. Enquête public concernant le Plan inondation et défense de la Commune.
5. Demande de dérogation à Monsieur le préfet pour remettre au gabarit de 2009 le fossé des Trous de Marne, classé injustement cours d'eau.
6. Compte rendu de la commission information et décision à prendre pour l'adhésion à Illiwap.
7. Bilan de l'affouage 2025/2026 et facturation électronique des ventes de bois
8. Délégué à nommer pour signer la clôture de la SPL Sud Immobilier.
9. Référent ambroisie.
10. Redevance pour occupation du domaine Public (Pizza et épicerie mobile)
11. Subvention ACCA et Vivre Ensemble.
12. Questions diverses. (Médecine du travail).

1. Adoption du compte rendu de la réunion exceptionnelle du 5 juin 2026.

Le compte rendu est adopté.

2. Informations du maire. (rencontre avec le garde forestier, assainissement planning 2026, autres travaux en 2026, etc...)

- Le responsable de la commission forêt et le maire ont rencontré le garde forestier pour visiter plusieurs parcelles concernées par la coupe 2026/2027 et par de nouvelles plantations.

- La Vidéoprotection sera mise en place sur le territoire de la commune à partir de septembre 2026.
- Le maire a rencontré le responsable de l'entreprise STPI qui a en charge le chantier d'assainissement et celui de la CCST. Le planning de travail 2026 sur le territoire est le suivant :
 - Accès réglementé rue du Cotaïs (secteur de la forêt) **du 20 juillet au 31 juillet 2026**
 - Accès réglementé sur une partie de la place communale **du 24 août au 6 septembre 2026**
 - Accès réglementé sur toute la place communale et sur la rue du Moulin entre le pont et l'école **du 7 septembre au 25 septembre 2026**
 - Accès réglementé rue du Cotaïs **du 20 septembre au 16 octobre 2026**
 - Accès réglementé route de Grosne **du 19 octobre au 13 novembre 2026**
- Une réunion publique portant sur la révision et l'extension du plan de prévention du risque inondation a eu lieu le 15 juin. Une trentaine de personnes étaient présentes, il y a eu de bons échanges. Chaque habitant est désormais invité à remplir le registre de l'enquête.
- ICI radio Belfort demande de les contacter pour faire des sujets sur le village cet été.
- L'entreprise de Pascal Stehlin a été reprise par son neveu Mr Barthez, le maire présente un devis pour modifier un aqueduc avant les orages futurs au chemin rural qui mène à l'étang de la monnaie.
- Les travaux peinture à l'intérieur de l'école devraient commencer pendant les vacances scolaires.
- Travaux des murs du cimetière en attente des aides.
- Médecine du travail (visite tous les 5 ans).

3. Décision à prendre concernant le financement du bâtiment périscolaire intercommunal dont les communes ont besoin.

Le conseil municipal précédent a donné un accord de principe sur la construction d'un bâtiment périscolaire nécessaire pour la Syndicat de gestion du RPI sur un terrain mis à disposition par la commune de Brebotte.

Il s'agit pour les élus actuels de prendre position sur le financement de celui-ci et plus particulièrement de décider de la somme sur laquelle les communes adhérentes au syndicat intercommunal de la vallée de l'Ecrevisse, peuvent s'engager. Le projet aménageable est aujourd'hui estimé à 688 696€ pour une surface de 316,45 m².

Le syndicat contracterait un prêt maximum de 350 000€ dont l'anuité de remboursement s'élèverait à 22 000€ soit à 4 400€ par commune.

Les élus, après en avoir délibéré, donnent leur accord sur ces sommes en espèrent 50% de subvention pour cette réalisation.

4. Enquête publique concernant le Plan inondation et défense de la Commune.

Pour que le centre village ne soit pas inondé par la rivière l'Ecrevisse il faut :

1. Obtenir le droit d'enlever tous les embâcles sous les ponts ainsi qu'à trente mètres en amont et en aval des ponts. Ceux-ci empêchent un bon écoulement.

2. Renaturer la rivière l'Ecrevisse sur le finage de Brebotte (voir Recouvrance) au regard de la remise en état de 1869 dont la commune dispose de plans, du marché passé avec les entreprises, auxquels s'ajoutent tous les plans des réseaux d'irrigation.

3. Il faut rétablir l'écoulement de la rivière l'Ecrevisse en aval du pont situé rue de l'Ecrevisse. Pour cela, il faut baisser le niveau d'eau du canal du Rhône au Rhin et assurer par un système de déversoir d'orage un écoulement dans la contre fossé du canal du Rhône au Rhin.

4. Il faut revenir au PPRI de 2009 en remettant à son gabarit d'origine le fossé des Trous de Marne injustement classé en cours d'eau en 2017. Ce fossé peut s'écouler dans le contre fossé du canal du Rhône au Rhin situé à 1m60 en dessous du niveau du canal. Le contre fossé contrairement au canal lui-même a été classé en cours d'eau, ce qui rend difficile son entretien, alors qu'il comporte des aqueducs à rénover. Le premier est situé sous la rivière l'Ecrevisse, le second sous la route départementale 13. Le contre fossé a l'avantage de rejoindre le canal du Rhône au Rhin après l'écluse de Brebotte dans le bief de Froidefontaine.

5. Il faut utiliser les zones inondables possibles situées aux abords du canal.

Lors de l'enquête d'utilité publique, nous argumenterons chacun de ces points avec l'aide du dossier technique et juridique de la Communauté de Communes Sud Territoire et sur la délibération prise par le conseil municipal précédent en décembre 2025.

La réunion publique d'information qui s'est déroulée le 15 juin a rassemblé une trentaine de personnes.

Le principe d'une lettre pétition a été retenu après ces échanges et les personnes ont été invitées à venir écrire leurs désaccords sur le registre mis à leur disposition.

5. Demande de dérogation à Monsieur le préfet pour remettre au gabarit de 2009 le fossé des Trous de Marne, classé injustement cours d'eau.

Les élus décident de ne pas demander de dérogation et d'attendre le résultat de l'enquête publique et du procès en cours.

6. Compte rendu de la commission communication du 18 mai.

Le maire rappelle les propositions formulées par la commission communication du 18 mai.

Trois personnes proposent de s'investir, **Céline** dans la mise à jour du site internet et son actualisation, **Maggy** est disposée à rassembler les éléments pour rédiger un bulletin municipal.

Jonathan accepte de mettre en place et d'actualiser un lien interactif moderne nommé Illiwap auquel de nombreuses communes ont adhéré. Les élus donnent leur accord sur ces trois aspects de la communication et à l'adhésion à Illiwap, complété d'une signalétique aux quatre entrées de la commune.

7. Bilan de l'affouage 2025/2026 et facturation électronique des ventes de bois

Le bilan réalisé par les 12 affouagistes est de 201 stères de bois de chauffage ce qui représente une recette de 1890€. Une liste détaillée est communiquée aux élus qui donnent leur accord. Des élus donnent aussi mandat à l'ONF pour la facturation des grumes et bois d'œuvre.

8. Délégué à nommer pour signer la clôture de la SPL Sud Immobilier.

Les élus désignent le maire pour signer la clôture.

9. Référent ambroisie.

Le troisième adjoint accepte cette charge

10. Redevance pour occupation du domaine Public (Pizza et épicerie mobile)

Les élus décident de mettre en place une convention avec gratuité.

11. Subvention ACCA et Vivre Ensemble.

Les élus décident d'accorder une subvention annuelle de 700€ liée à la gestion du musée et aux activités de l'association Vivre Ensemble et une subvention de 150 € à l'Association Communale de Chasse.

Ces deux subventions seront attribuées chaque année pendant la durée du mandat 2026/2032. Les membres du conseil ayant des responsabilités dans ces deux associations, n'ont pas pris part au débat et au vote.

12. Questions diverses.

Pas de question